



Syndicat National des Médecins, Chirugiens, Spécialistes, Biologistes et  
Pharmaciens des Hôpitaux Publics

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Le SNAM-HP demande à la Ministre de vraies mesures pour renforcer l'attractivité de l'hôpital public : La limitation de la rémunération des médecins mercenaires à l'hôpital n'est qu'un affichage politique**

Le SNAM-HP réclame depuis trop longtemps que les pouvoirs publics agissent pour rendre l'hôpital public attractif pour nos jeunes confrères. Rien n'est fait dans ce sens. En effet, si de plus en plus de médecins décident d'être des mercenaires hospitaliers, c'est parce que l'hôpital ne leur offre pas des conditions satisfaisantes d'exercice, à commencer par la rémunération (il faut rappeler que, aujourd'hui, un médecin reçoit moins de 300€ par garde). La situation de pénurie médicale que vivent les hôpitaux publics est un reflet de la désorganisation et du manque d'attention que l'on porte aux médecins. Casser le thermomètre n'a jamais fait baisser la température...

Puisque l'hôpital public consacre **500 millions par an** pour financer cet « intérim médical » dont parle la Ministre, nous demandons de **sanctuariser cette enveloppe salariale pour attirer les jeunes et garder ceux qui sont en poste**. **Trois mesures d'urgence doivent donc être prises sans attendre en matière de rémunération.**

Première mesure : **répartir sous forme de prime entre les praticiens qui travaillent en sous effectif les sommes non dépensées par l'hôpital pour cause de vacance de poste de praticien**. Il est indispensable de reconnaître la réalité et le caractère inacceptable des nombreux postes vacants qui pèsent sur l'offre de soins et représentent des surcroits de travail pour les praticiens restants parfois bien au-delà du tolérable ou du supportable.

Deuxième mesure : donner une **prime substantielle** aux praticiens titulaires qui accepteraient de travailler dans un **établissement en pénurie médicale**, que ce soit dans le cadre d'une affectation **transitoire ou dans la prise de gardes ponctuelles** (avec accord de l'équipe dans laquelle ils sont affectés).

Troisième mesure : accorder une **prime** aux **membres des équipes sur lesquelles pèseront les absences des collègues volontaires** pour prêter main forte à d'autres hôpitaux.

Ces mesures devront bien sûr être encadrées par des règles de décision qui permettent de garantir le volontariat le plus total de chacun et la cohésion des équipes.

Mettre en place de telles mesures rapidement permettra de sortir de l'impasse dans laquelle sont placés bon nombres d'hôpitaux et sera un premier pas dans le renforcement de l'attractivité des métiers médicaux à l'hôpital : il mettra fin à ces situations délétères que nous

connaissons aujourd'hui : le praticien fidèle au service public qui voit passer dans son hôpital des mercenaires payé le double ou le triple, la fuite des jeunes pour qui l'hôpital public n'est devenu qu'un choix par défaut.

L'attractivité liée au salaire va de pair avec celle de l'intérêt du métier. Les praticiens français ont vu leur rémunération nette après impôt baisser de près de 60% en 30 ans, expliquant que notre salaire moyen est la moitié de celui de nos collègues allemands, belges ou anglais ! La gravité de la crise des vocations que subit l'hôpital public doit maintenant trouver des réponses audacieuses et fermes. Des mesures systémiques globales comme celles que nous préconisons sont efficaces et réduisent le montant des dépenses publiques.

Nous demandons une action rapide, Madame la Ministre !

**Paris, le 30 avril 2014**

**Pr Sadek BELOUCIF, Président du SNAM-HP**  
**Dr Christophe SEGOUIN, Secrétaire Général du SNAM-HP**